

CM du 30/03/06

Séance ouverte à 20 heures 55 sous la présidence de M. Didier VAILLANT, Maire.

Secrétaire : M. BOULAY, Conseiller

Etaient présents : M. VAILLANT, M. MARSAC , M. BONNARD, Mme YAICH, Mme BONNIN, Mme RANVIER, Mme JOARY, Mlle PETITJEAN , M. MAQUIN, Mme GOAS, M. BENATTAR, M. AGONHOUMEY, M. BOULAY, Mme MARIN, M. LESAGE, M. BAUER, M. LOTERIE , Mme TECHTACH, M. KONATE, Mme MBANI, M. LEBEAU, Mme LE BOUFFANT, M. FLORIN, M. VILLEMMAIN, M. GANDEGA, Mme LOUSSERT.

Absents excusés : M. ZELPHIN, M. RENAUD, Mlle BOUBEKEUR, Mlle PARENTI, M. BOUCHACOURT, Mme GIBOUDEAUX.

Absents : Mlle GOUDIABY, Mme GUITTON.

Pouvoirs : M. ZELPHIN à M. MARSAC, M. RENAUD à Mme BONNIN, Mlle BOUBEKEUR à M. VAILLANT, Mlle PARENTI à M. BONNARD, M. BOUCHACOURT à Mlle PETITJEAN, Mme GIBOUDEAUX à M. BAUER

1/ COMPTE-RENDU

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 février 2007

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 février 2007. Il propose aux membres du Conseil de l'approuver. (Rapporteur : M. Vaillant)

- Texte adopté à l'unanimité

2/ COMPTE-RENDU

Délégations de compétences

M. le Maire donne lecture des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations de compétences qui lui ont été données par le Conseil Municipal du 17 mars 2001, modifiées par délibération du 21 janvier 2005.

Pour la période comprise entre le 16 janvier 2007 et le 6 mars 2007, les décisions de Monsieur le Maire sont les suivantes : 48 non préemptions - 22 contrats /conventions - 1 vente de bien mobilier - 1 mandat à un cabinet d'avocats. (Rapporteur : M. Vaillant)

3/ FINANCES

Subventions aux associations

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget 2007 prévoit dans différents chapitres des ouvertures de crédits permettant le vote de subventions aux associations locales à vocation sociale, péri-scolaire, sportive ou culturelle.

Il propose au conseil municipal de l'autoriser à verser une subvention de 150 € à l'association "FCPE - Gérard Philipe", une subvention de 150 € à l'association "Bien vivre ensemble aux Burteaux" et une subvention de 150 € à l'association des locataires Blotto pour l'exercice 2007. (Rapporteur : M. Marsac)

M. Marsac précise que le dossier de demande de subvention de la FCPE a été reçu dans les délais mais, suite à un oubli, il n'a pas été présenté lors du Conseil municipal du 9 février 2007.

Il indique que les 2 autres subventions sont des subventions de lancement pour deux nouvelles associations de locataires.

M. Marsac informe les élus que toutes les notifications des subventions votées lors du conseil municipal du 9 février 2007 ont été faites aux associations.

Toutes les subventions inférieures à 1 000 euros ont été versées.

Pour les subventions supérieures à 1 000 euros, 50 % a été versée.

- Texte adopté à l'unanimité

4/ FINANCES

Convention avec Val de France - Répartition des factures d'éclairage public

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que des voies ont été transférées à la Communauté d'agglomération Val de France respectivement au 1er juillet 2003 et au 1er octobre 2004. Ces transferts de voirie comprenaient l'éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore.

M. le Maire indique que les contrats EDF relatifs à la signalisation lumineuse tricolore ont été transférés le 1er avril 2005 à la Communauté d'Agglomération Val de France. Aussi, la Communauté d'agglomération est redevable des dépenses de consommations électriques relative à la signalisation lumineuse tricolore du 1er juillet 2003 au 31 mars 2005.

M. le Maire explique que certains postes de distribution électrique d'éclairage public alimentent à la fois des voies communales et des voies communautaires, alors que les compteurs électriques sont uniques et au nom de la Commune. Aussi, la Communauté d'agglomération est donc redevable envers la ville des dépenses de consommations électriques relatives à l'éclairage public des voies d'intérêt communautaire depuis le 1er juillet 2003.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention afin de procéder à une régularisation pour les exercices 2003, 2004 et 2005 et établir les modalités de remboursement par la communauté d'agglomération à la ville des frais d'électricité relatifs à l'éclairage public de la voirie communautaire pour les périodes à venir. (Rapporteur : M. Marsac)

M. Lesage souhaite savoir pourquoi les factures 2006 n'ont pas été intégrées à la convention de régularisation.

M. Marsac lui explique que lors de la rédaction de la convention, la ville ne disposait pas de l'ensemble des éléments permettant de calculer la régularisation 2006.

- Texte adopté à l'unanimité

5/ CULTUREL

Convention d'objectifs avec l'association ACTA - Ville/CG/DRAC/ACTA

Ce point de l'ordre du jour est reporté au prochain Conseil municipal.

6/ CULTUREL

Demande de subvention au Conseil Général et à l'Etat-Festival des arts de la rue et du cirque

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la 7ème édition d'un événement dédié aux arts de la rue et du cirque aura lieu au mois de juin 2007. Il explique que l'objectif de ce Festival est de faire découvrir les arts de la rue et du cirque aux beauvillésois, de fédérer les acteurs associatifs et culturels en leur proposant des formes de participation active à la réalisation de l'événement et de valoriser les pratiques amateurs des publics.

M. le Maire indique aux élus que ce projet peut bénéficier des financements du Conseil Général et de l'Etat (DRAC). Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subvention d'un montant de 20 000 € auprès du Conseil Général et d'un montant de 10 000 € auprès de l'Etat (DRAC) et à signer tout document en résultant. (Rapporteur : Mme Bonnin)

M. le Maire rappelle que la Fête de quartier des Carreaux se déroulera le 2 juin (en même temps que le Troc et Puces), celle de Derrière-les-Murs le 23 juin et celle du Village le 1er juillet 2007.

- Texte adopté à l'unanimité

M. Konate arrive en séance.

7/ PETITE ENFANCE

Avenants aux conventions "Prestation de Service Unique"

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que lors de la mise en oeuvre de la Prestation de Service Unique (P.S.U), une convention a été signée, le 10 janvier 2005, avec la C.A.F pour chaque crèche et halte jeux. Ces conventions établissent les modalités d'accueil des enfants au sein de chaque structure.

Il explique que le préambule de ces conventions renvoie à l'avis du Conseil Général autorisant le fonctionnement de chaque structure en fonction de son agrément. Le premier avenant du 31 janvier 2005 rappelait la capacité d'accueil des crèches et des haltes jeux antérieures à la mise en place de la PSU.

M. Le Maire indique que le Conseil Général a délivré un nouvel agrément pour les haltes-jeux les Pitchouns et l'Arc-en-ciel, les crèches collectives Pierrot et Colombine et Les Marmousets ainsi que pour les deux crèches familiales l'île aux enfants et les Myosotis.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer un avenant n°2 à chacune des conventions "Prestation de Service Unique" portant modification des capacités d'accueil pour chaque structure. (Rapporteur : M. Vaillant)

M. le Maire explique que la baisse de la capacité d'accueil permettra en réalité un meilleur taux d'occupation des structures, et donc un meilleur financement.

Il précise qu'un projet de formation, de qualification et de recrutement d'assistantes maternelles sera mis en place et permettra de mieux répondre aux nombreuses demandes des familles beauvillésoises.

- Texte adopté à l'unanimité

Mme M'Bani arrive en séance.

8/ POLITIQUE DE LA VILLE

CUCS - Actions communales et départementales - 1ère phase 2007

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) est le nouveau cadre contractuel de la politique de la ville mis en place par le gouvernement en faveur des quartiers en difficulté.

Les orientations prioritaires du CUCS définies par l'Etat sont les suivantes : Habitat et cadre de vie, Accès à l'emploi et développement économique, Réussite éducative, Santé et Citoyenneté et prévention de la délinquance.

M. le Maire soumet au Conseil Municipal la première phase du programme d'actions communales et départementales envisagées en 2007 dans le cadre du CUCS, ainsi que les montants de participation de la ville en faveur des associations. Ces derniers s'élèvent à 56.386 euros pour les actions associatives communales, et 10 300 € pour les actions associatives départementales.

M. le Maire propose au Conseil de l'autoriser à solliciter les subventions de l'Etat et à verser les subventions de la ville allouées aux associations dans le cadre de la première phase des actions communales et départementales du programme 2007 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.
(Rapporteur : Mlle Petitjean)

Mlle Petitjean indique aux élus que le CUCS a été signé le 22 mars dernier par le Préfet, le Président de Val de France et les maires des 4 communes membres de la communauté d'agglomération.

Elle explique que la 1ère phase 2007 du CUCS comporte des projets municipaux, des projets associatifs menés sur la ville et des projets associatifs menés sur l'ensemble du département.

- Texte adopté à l'unanimité

M. Loterie arrive en séance.

9/ CIVIQ 2

Versement d'une subvention à une association

M. le Maire informe les conseillers que le dispositif des Contrats d'Initiative Ville Qualité (CIVIQ) du département va être reconduit pour 4 ans, de 2007 à 2010.

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le projet « Ateliers multimédia » mené par l'association La Souris Verte, ainsi que le financement accordé par le Conseil Général à ce projet dans le cadre du CIVIQ 2, soit 10 000 €.

Dans l'attente de la signature du contrat, et afin de ne pas pénaliser cette association, M. le Maire propose d'assurer le portage financier de ce projet et de verser la somme de 5 000 € à l'association La Souris Verte, correspondant à 50% de la subvention allouée par le Conseil Général dans le cadre du CIVIQ 2. (Rapporteur : Mlle Petitjean)

Mlle Petitjean explique que lors de la délibération présentée lors du Conseil municipal du 9 février, le projet porté par l'association "La Souris verte" a été oublié et qu'il convient donc de prendre une délibération de régularisation.

- Texte adopté à l'unanimité

10/ DISPOSITIF VILLE, VIE, VACANCES

Versement d'une subvention à une association

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le dispositif Ville, Vie, Vacances (VVV) est mis en place par l'Etat, dans le cadre de la politique de la ville, afin de soutenir des activités de loisirs de qualité permettant aux jeunes de 11 à 18 ans des quartiers classés en Zones Urbaines Sensibles de participer à des activités pendant les vacances scolaires et d'occuper leurs périodes de congés de façon épanouissante.

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le projet « Contribution à la lutte contre les incivilités et à l'éducation des jeunes du quartier qui entoure le dojo » déposé par le Judo-Club de Villiers-le-Bel dans ce cadre. Il explique que ce projet vise à mettre en place des stages gratuits d'animation et de découverte du judo et du karaté pendant les vacances scolaires de février et du printemps.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à verser une subvention de 800 € au Judo-Club de Villiers-le-Bel pour soutenir ce projet. (Rapporteur : Mlle Petitjean)

- Texte adopté à l'unanimité

11/ PERSONNEL

Rémunération des intervenants de soutien scolaire pour les élèves en terminale

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la ville de Sarcelles a souhaité récemment soutenir la mise en place de cours de soutien aux élèves sarcellois de terminale du lycée Jean Jacques Rousseau de Sarcelles en vue de la préparation du baccalauréat.

Cette aide prend la forme d'une rémunération des heures de soutien des professeurs du lycée, sur la base de 2 heures par semaine (1 heure par matière fondamentale) pour chaque groupe d'élèves constitué.

Monsieur le Maire souhaite l'extension de ce dispositif aux élèves beauvillésois de terminale (62 élèves sont concernés).

Il propose au conseil municipal d'une part de l'autoriser à signer une convention avec l'Education Nationale et le Conseil Régional pour le soutien scolaire aux élèves beauvillésois de terminale du lycée Jean Jacques Rousseau de Sarcelles en vue de la préparation du baccalauréat et d'autre part de soutenir ce dispositif en rémunérant les enseignants assurant les cours de soutien au tarif horaire de 20 euros net (21,68 euros bruts), sous forme d'indemnité accessoire. (Rapporteur : M. Vaillant)

Mme Goas souhaite savoir si les élèves du Lycée de la Tourelle vont bénéficier également d'un soutien scolaire.

M. le Maire lui précise qu'à ce jour le lycée de la Tourelle n'a pas mis en place de dispositif de soutien scolaire.

M. le Maire regrette de n'avoir pas été averti et associé dès la mise en place du dispositif de soutien scolaire au lycée J.J. Rousseau.

Il précise qu'il a été informé de la mise en place d'un soutien scolaire par des parents d'élèves beauvillésois.

M. Bonnard indique que le contexte est tel qu'il est difficile de refuser une participation de la ville au soutien scolaire des élèves beauvillésois de terminale au lycée J.J. Rousseau. Il souhaite qu'à la rentrée prochaine, un débat ait lieu sur ce sujet (pour tous les lycées ?, est-ce à la ville de financer ce soutien dans la mesure où les lycées relèvent de la compétence de la Région ?).

M. Konate précise que les dotations régionales attribuées aux lycées ont fortement diminué et que par conséquent les crédits de soutien scolaires sont très faibles.

- Texte adopté à l'unanimité

12/ JURIDIQUE

Information sur les contentieux

M. le Maire fait une information sur les contentieux clôturés en 2006 et les contentieux en cours. (Rapporteur : M. Vaillant)

M. Florin arrive en séance.

13/ RENOVATION URBAINE DES CARREAUX

Approbation de la Charte locale d'insertion

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 30 juin 2006, il a approuvé le projet de renouvellement urbain dans le quartier des Carreaux. Ce projet est inscrit dans un Programme National de Rénovation Urbaine et fait l'objet de subventions par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

La convention de rénovation urbaine du quartier des Carreaux signée le 25 juillet 2006 entre l'Etat et les maîtres d'ouvrages dont la Ville, porteur du projet, comporte une Charte Nationale d'Insertion. Cette charte nationale élaborée par l'ANRU prévoit que les « travaux d'investissement qui font l'objet du projet de rénovation urbaine, mais également des actions de gestion quotidienne du quartier et d'utilisation des équipements créés ou rénovés doivent être l'occasion d'embaucher des populations résidentes du quartier ».

M. le Maire explique que la communauté d'agglomération Val de France, dans le cadre de la politique de la ville, a élaboré un plan local d'application de la charte nationale et un dispositif de mise en oeuvre de cette charte, dont des clauses à insérer dans les appels d'offres.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la Charte locale d'insertion.
(Rapporteur : M. Vaillant)

M. le Maire explique que cette charte d'insertion a un double objectif :

- un objectif d'insertion « au minimum égal à 5% du nombre d'heures travaillées dans le cadre des travaux d'investissement du projet financé par l'ANRU, réservées aux habitants des Zones Urbaines Sensibles »,
- et un objectif d'insertion « au minimum égal à 10 % des embauches directes ou indirectes » effectuées dans le cadre de la gestion urbaine de proximité et de la gestion des équipements faisant l'objet d'aides de l'ANRU réservées aux habitants des Zones Urbaines Sensibles.

Il précise que cela profitera à l'emploi local. Il estime que cela correspondra à 10 équivalent temps plein et bénéficiera à environ 50 personnes.

- Texte adopté à l'unanimité

14/ RENOVATION URBAINE DES CARREAUX

Marché de travaux pour la construction du CMPP - Signature

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un marché de travaux pour la construction du centre Médico-Psycho-Pédagogique a été lancé sous la forme d'un appel d'offres ouvert le 19 février 2007. 19 offres ont été remises pour ce marché.

Les offres ont été ouvertes en Commission d'Appel d'Offres le 20 mars 2007, puis analysées et proposées pour l'attribution en commission le 29 mars 2007.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les 8 lots de ce marché aux entreprises suivantes :

Lot n°1 : Gros oeuvre /Plâtrerie/Menuiserie intérieure

Titulaire : Entreprise BONNEVIE pour un montant de 469 253,10 € HT.

Lot n° 2 Charpente

Titulaire : Entreprise DRIOLLET pour un montant de 103 290 € HT.

Lot n°3 Couverture

Titulaire : Entreprise TEMPERE pour un montant de 72 782,78 € HT.

Lot n° 4 Etanchéité

Titulaire : Entreprise UTB pour un montant de 19 730 € HT.

Lot n°5 Menuiseries Extérieures/Métallerie

Titulaire : Entreprise SPAL pour un montant de 84 976,70 € HT.

Lot n°6 Plomberie/Chauffage/Ventilation

Titulaire : Entreprise TEMPERE pour un montant de 72 408,44 € HT.

Lot n°7 Electricité /Courants faibles

Titulaire : Entreprise TRAPHON SAS pour un montant de 83 767,5 € HT.

Lot N° 8 Peinture/Revêtements de sols souples

Titulaire : Entreprise MAES pour un montant de 50 997,37 € HT.

(Rapporteur : M. Maquin)

M. Maquin indique que la construction du CMPP sera la première réalisation dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier des Carreaux.

Il rappelle que 80 % du financement est assuré par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

La durée des travaux sera de 8 mois. Les travaux débiteront en juin 2007 pour s'achever en mars 2008.

Il précise que pour le lot n°1, il sera fait application du dispositif d'insertion prévue par la Charte précédemment adoptée.

- Texte adopté à l'unanimité

15/ MARCHES PUBLICS

Marché de prestations de géomètre - Lot n°2 : levés topographiques - Avenant

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché de prestations de géomètre a été lancé par délibération du 27 avril 2006. Le lot n°2 de ce marché, concernant les levés topographiques sur le territoire de la ville a été attribué à la société Bonnier-Vernet.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de passer un avenant n°1 à ce marché : en effet, s'agissant du prix n°1 "levé topographique", une incohérence a été constatée entre le bordereau des prix et le détail quantitatif estimatif. Il est donc nécessaire de rectifier à la baisse le montant de cette prestation. Ainsi, en lieu et place de 1.000 euros, il faut lire, dans le bordereau des prix, 500 euros HT.

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de passer un avenant n°1 au marché de prestations de géomètre - Lot n°2 : Marché à bons de commande de levés topographiques sur le territoire de la ville. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

16/ MARCHES PUBLICS

Marché de location-maintenance de photocopieurs - Avenant n°1

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché à bons de commande de location, maintenance de photocopieurs a été lancé par délibération du 29 septembre 2006. Ce marché a été attribué à la société Nashuatec, sise Europarc, 5 avenue Fernand Pouillon, 94042 Créteil.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de passer un avenant n°1 à ce marché : en effet, s'agissant du prix de prestation de location annuelle HT concernant le copieur numérique Noir/Blanc neuf, 4 magasins, une incohérence a été constatée entre le bordereau des prix et le détail quantitatif estimatif. Il est donc nécessaire de rectifier à la baisse le montant de cette prestation. Ainsi, en lieu et place de 5.047,51 euros, il faut lire, dans le bordereau des prix, 2.523,75 euros HT.

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de passer un avenant n°1 au marché à bons de commande de location, maintenance de photocopieurs et de signer les documents afférents. (Rapporteur : M. Marsac)

- Texte adopté à l'unanimité

17/ MARCHES PUBLICS

Marché de fournitures de produits laitiers - Lots n°1, 2 et 3 - Avenant n°1

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché de fournitures de produits laitiers et ovo-produits (3 lots) a été lancé par délibération du 24 juin 2005.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de passer un avenant n°1 pour chacun des lots de ce marché afin de modifier l'article 10.2.4 du Cahier des Clauses Particulières et préciser la clause de révision des prix de la manière suivante : le mois n de révision des prix est le mois d'avril de chaque année d'exécution du marché (mois non précisé à ce jour, ce qui est susceptible de confusion).

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de passer un avenant n°1 pour chacun des lots du marché de fournitures de produits laitiers et ovo-produits et de signer les documents afférents. (Rapporteur : M. Marsac)

M. Marsac précise que ces avenants sont sans incidence financière.

- Texte adopté à l'unanimité

18/ MARCHES PUBLICS

Marché de travaux de voirie - Programme 2007 - Autorisation de signature

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un marché de travaux de voirie, rue Louis Ganne et sentier de la Fontaine Prechet a été lancé le 22 février 2007 sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que 6 offres ont été remises pour ce marché. Ces offres ont été ouvertes en commission d'appel d'offres le 20 mars 2007, puis analysées et proposées pour l'attribution en commission du 29 mars 2007.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer ce marché à la société Gagneraud Construction, 2 bis avenue de l'Escouvrier 95 200 Sarcelles, pour la somme de 112 020 € HT, soit 133 975,92 € TTC. (Rapporteur : M. Maquin)

M. Maquin précise que ces travaux de voirie seront réalisés aux mois de juillet et août.
Il indique que des rencontres avec les riverains seront organisées pour présenter les travaux.

M. le Maire précise que Val de France a réalisé des travaux de voirie Rue Jean Bullant, ce qui permet de compléter les travaux réalisés sur le Boulevard Allende.

- Texte adopté à l'unanimité

19/ TRAVAUX

Demande de subvention à l'Etat - Construction de locaux au Cimetière

M. le Maire indique au Conseil Municipal que le local actuel du Cimetière ne comprend qu'une seule pièce, servant à la fois aux agents et à l'accueil des familles.

Il précise que ce local est inadapté puisque l'accueil des familles doit respecter la confidentialité des situations, nécessitant des espaces différenciés entre « attente » et « accueil ».

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de construire de nouveaux locaux adaptés à ces exigences : 2 pavillons de part et d'autre de l'entrée du cimetière, l'un consacré à l'accueil des familles et l'autre réservé aux vestiaires des agents. Le coût de ces travaux est évalué à 201 750,00€ HT, soit 241 293,00€ TTC.

M. le Maire explique que suite à une intervention de M. Strauss-Kahn, Député de la circonscription, un financement à hauteur de 100 000,00€ peut être obtenu auprès du Ministère de l'Intérieur et de l'aménagement du Territoire, au titre des « Concours spécifiques et administration, aides exceptionnelles aux Collectivités Territoriales ».

Il propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à constituer le dossier de demande de subvention auprès de M. le Ministre de l'Intérieur. (Rapporteur : M. Vaillant)

M. Maquin précise que les travaux dureront 5 mois et s'achèveront en octobre 2007.

- Texte adopté à l'unanimité

20/ TRAVAUX

Enfouissement de réseaux France Telecom - Rue Louis Ganne

Ce point de l'ordre du jour est reporté à un prochain Conseil Municipal.

21/ FONCIER

Acquisition de la parcelle AC n°262 - Lieu-dit La Chauvée

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le propriétaire de la parcelle cadastrée AC n° 262, située au lieu-dit La Chauvée, d'une surface de 1355 m², a proposé à la ville d'acquérir cette parcelle.

M. le Maire précise que cette parcelle est située en zone NF du Plan Local d'Urbanisme et située dans le périmètre de réaménagement du Mont Griffard.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à acquérir cette parcelle, d'une surface de 1355 m², au prix de 7 500€. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité

22/ FONCIER

Acquisition des parcelles AB n°353 et 354 - Sentier de la Fontaine Préchet

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le propriétaire des parcelles cadastrées AB n° 353 et 354, situées sentier de la Fontaine Préchet, de surface respective de 416 m² et 979 m², a proposé à la ville d'acquérir ces parcelles.

M. le Maire précise que ces parcelles sont situées en zone NF du Plan Local d'Urbanisme et situées dans le périmètre de réaménagement du Mont Griffard. Il indique qu'une construction vétuste se trouve sur ces parcelles et qu'elle devra être démolie.

M. le Maire rappelle aux élus qu'en application de l'article R 421-1-1 du Code de l'Urbanisme, il doit être mandaté par le conseil municipal pour demander un permis de démolir.

M. le Maire propose au conseil de l'autoriser d'une part, à acquérir ces deux parcelles, d'une surface totale de 1395 m², au prix de 20.000 euros et d'autre part à représenter la commune dans le cadre de la demande de permis de démolir de la construction vétuste située sur ces parcelles. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité

23/ FONCIER

Déclassement d'un espace public (parcelle AV n°213-Allée de Chantilly)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le propriétaire de la parcelle AV n°213 a exprimé le souhait d'acquérir un espace du domaine public situé le long de son terrain, allée de Chantilly. Cette partie du domaine public est aujourd'hui constituée de 2 espaces résiduels engazonnés délimités par des murets et haies, non utilisés par le public, ainsi que la rampe d'accès à la parcelle AV n°213. Sa surface totale est 133 m².

M. le Maire explique au Conseil Municipal que, pour pouvoir autoriser la cession de cet espace, il convient au préalable de le déclasser afin de l'intégrer dans le domaine privé communal. Une enquête publique a été effectuée du lundi 12 février au vendredi 23 février 2007 en vue d'opérer ce déclassement. Les conclusions du commissaire enquêteur sont favorables.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de déclasser cette partie du domaine public, pour une surface de 133 m². (Rapporteur : M. Bonnard)

M. Bonnard explique que cette partie du domaine public n'est pas utilisée et qu'il s'agit d'un talus engazonné. Son déclassement permettrait sa cession au

propriétaire riverain afin de permettre l'extension de son activité d'ambulancier.

- Texte adopté à l'unanimité

24/ FONCIER

Vente d'une parcelle - Allée de Chantilly

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le propriétaire de la parcelle AV n°213 a exprimé le souhait d'acquérir une parcelle du domaine public situé le long de son terrain, allée de Chantilly. Il rappelle que le Conseil Municipal a approuvé le déclassement de cet espace public, pour une surface de 133 m² par délibération du 30 mars 2007.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'acquéreur s'est engagé à prendre en charge les frais de géomètres et du déclassement.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à vendre cet espace public déclassé pour une surface de 133 m² au prix de 9 975 €, conformément à l'avis de la Brigade de Gestion et d'Evaluations Domaniales.

M. le Maire expose également au Conseil Municipal qu'une partie de la parcelle AV n°213 est située sur la rue du Docteur Rampont à usage public. Cette surface représente 11 m².

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à acquérir cette partie de la parcelle située sur le domaine public, pour une surface de 11 m², au prix de 825 €, conformément à l'avis de la Brigade de Gestion et d'Evaluations Domaniales du 23 janvier 2007. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité

25/ FONCIER

Acquisition des parcelles n° AC 217, AC n° 585 pour partie et AT n°68

M. le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la revente de son patrimoine sur la commune de Villiers-le-Bel, l'OPAC de Meaux a proposé la cession à la commune de trois parcelles :

- la parcelle sise 19, rue Victor Gouffé et cadastrée AC n° 217, d'une superficie de 526 m². Cette parcelle contient un bâti en mauvais état.
- une partie de la parcelle sise rue Joseph Guerbigny et cadastrée AC n° 585, d'une superficie de 45 m².
- une parcelle sise ruelle des Pâtisseries et cadastrée AT n° 68, d'une superficie de 216 m² aménagée en places de stationnement.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à acquérir ces parcelles, d'une surface totale de 787 m², au prix de 94 300 € conformément à l'avis la Brigade de Gestion et d'Evaluation Domaniales.(Rapporteur : M. Bonnard)

M. Bonnard rappelle que l'OPAC de Meaux vend son patrimoine sur la ville.
Il explique que l'acquisition de la parcelle Rue Gouffé permettra la réalisation d'une opération immobilière de 6 logements.

- Texte adopté à l'unanimité

26/ URBANISME

Aide au ravalement

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le propriétaire de l'immeuble sis 63, rue de la République, a formulé une demande d'aide au ravalement. Il précise que cet immeuble a été édifié avant 1948 et qu'il est compris dans le périmètre des ayants droit à la subvention communale.

M. le Maire précise que la demande a été soumise à l'examen du groupe de travail d'aide aux ravalements en date du 6 mars 2007.

M. le Maire propose d'accorder, conformément au barème établi par délibération, une aide de 2 928 € pour les travaux intéressant le domaine public. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité

27/ URBANISME

Autorisation à la Chambre des Métiers de déposer un permis de construire

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Chambre des Métiers a l'intention d'installer une antenne sur l'Est du Val d'Oise à Villiers-le-Bel et plus précisément dans l'ancienne ZAC Léo Lagrange.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un permis de construire a été déposé par la Chambre des Métiers le 7 juillet 2006 et accordé par la commune le 28 septembre 2006. Il explique au Conseil Municipal que la Chambre des Métiers a demandé l'abandon de ce permis, qui a été annulé par la commune le 2 janvier 2007 et souhaite en déposer un nouveau.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la Chambre des Métiers a déposé un nouveau permis de construire sur les parcelles communales cadastrées AL n°444, AL n°445, AL n°397 et AL n° 438. (Rapporteur : M. Bonnard)

M. Bonnard explique que le coût du 1er projet déposé était trop élevé et qu'il a donc été abandonné. Un nouveau projet de permis de construire va être déposé.

M. Lesage demande si ce nouveau projet empiète toujours sur la parcelle communale voisine (parkings de l'IMA).

M. Bonnard lui précise que ce ne sera plus le cas.

- Texte adopté à l'unanimité

28/ URBANISME

Dénomination des voies des Carreaux

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier des Carreaux, de nouvelles voies vont être créées.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté municipale d'associer les habitants au choix des noms de ces futures voies. Un collectif d'habitants, d'associations et de professionnels du quartier a proposé une liste de plusieurs noms d'écrivains. 141 habitants et 392 collégiens ont participé à cette consultation et ont fait connaître leur préférence pour chacune des rues.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte des noms des futures voies du quartier des Carreaux.

Il propose que ces futures voies soient dénommées de la façon suivante :

1. La rue reliant la rue Voltaire à la rue Alexis Varagne sera nommée Rue Ahmadou Kourouma
2. La rue reliant l'avenue Pierre Sépard à la rue Racine sera nommée Rue Arthur Rimbaud
3. La rue reliant la rue Scribe à la rue Alexis Varagne sera nommée Rue Amadou Hampaté Bâ.
4. La rue reliant la nouvelle rue Arthur Rimbaud à la rue Scribe sera nommée Rue Molière.
5. La rue reliant la rue Scribe à la rue Racine sera nommée Rue Colette.
6. La rue reliant la rue Scribe à la rue de Goussainville sera nommée Rue Louis Aragon.
7. La rue reliant la rue Racine à la rue de Goussainville sera nommée Rue Paul Verlaine.
8. La rue reliant la nouvelle rue Paul Verlaine à la rue Michelet sera nommée Rue Léopold Sédar Senghor.
9. La rue reliant la nouvelle rue Louis Aragon à la rue Alexis Varagne sera nommée Rue Jean de la Fontaine.

Par ailleurs, M. le Maire explique que la rue Voltaire va être reconfigurée : les parties Nord et Ouest seront déplacées à l'intérieur de l'îlot d'habitation. Une voie sera créée reliant cette nouvelle rue Voltaire à la rue Pierre Sépard . M. le Maire propose que ce nouveau tronçon créé, reliant l'avenue Pierre Sépard à la rue Voltaire soit baptisé également rue Voltaire. (Rapporteur : Mlle Petitjean)

- Texte adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 25.